

Après le rapport de l'inspection générale **PLUS QUE JAMAIS : ABROGATION DU CHOC DES SAVOIRS !**

Pour justifier son passage en force avec la publication des décrets, le 6 avril 2024, sur le « Choc des savoirs », la ministre Borne avait commandé une évaluation de ce dispositif à l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR). Le rapport, publié le mardi 17 juin, dresse un constat d'échec... Aucune amélioration dans les conditions d'accès à l'instruction pour les élèves puisque le rapport reconnaît que ces groupes de « niveau/besoin » ne sont pas parvenus à résorber « la grande difficulté scolaire »...

Aucune amélioration non plus avec la suppression du groupe classe puisque que le rapport reconnaît que cette cohésion en classe entière « est souhaitée par de très nombreux élèves eux-mêmes au nom d'une recherche de stabilité relationnelle et émotionnelle » et « également souhaitée par les équipes pour des raisons (...) de préservation du lien construit avec leurs élèves »... Aucune amélioration non plus dans l'organisation « des conseils de classe » rendue « plus complexe » avec une multiplication des professeurs de français et de math dans les réunions pour représenter tous les groupes ! Même situation ubuesque que l'on connaît dans les lycées !

Mais il n'y avait nul besoin d'un rapport pour connaître la réalité de ce que vivent les personnels avec le « Choc des savoirs » avec des emplois du temps souvent intenables compte tenu des organisations « en barrette » en Français et en Mathématiques, des conditions de travail dégradées avec la multiplication des trous pour les profs et les élèves, des problèmes de salle avec la multiplication des groupes, de la remise en cause de la liberté pédagogique avec des évaluations et des fiches de travail élaborées en commun... Nul besoin d'un rapport pour comptabiliser toutes les heures prises aux disciplines et tous les postes supprimés ! Nul besoin d'un rapport pour constater combien les contre-réformes successives ont dégradé l'accès des élèves à l'instruction !

NUL BESOIN D'UN RAPPORT !

Il suffisait de répondre aux milliers de personnels et de parents qui se sont mobilisés par la grève, par des rassemblements et manifestations, par des opérations collèves morts entre janvier et juin 2024 pour exiger l'abandon du « choc des savoirs ».

Au lieu de cela, le rapport vient confirmer et aggraver la politique de démantèlement de l'éducation nationale et de casse de nos statuts. Développer encore et encore l'autonomie des établissements !

Alors que le rapport recommande « un abandon du modèle actuel consistant à proposer une mise en œuvre uniforme des enseignements en groupes pour tous les élèves de 6^e et 5^e sur l'ensemble des horaires disciplinaires de français et de mathématiques », il en appelle à « renforcer l'autonomie des acteurs que sont les chefs d'établissement en les mettant en situation de définir avec leurs équipes

une stratégie de réussite propre à chaque collègue ». Des organisations différentes d'un établissement à l'autre, des enseignements distincts... En bref, l'explosion du cadre national garant de l'égalité devant l'instruction ! Certains établissements conserveraient totalement les groupes de niveaux avec des groupes identiques toute l'année, d'autres changeraient en cours d'année, d'autres reviendraient aux classes entières sur tout le volume horaire ou sur une partie... Autant d'organisations que de collèges ! Un véritable chaos !

FAIRE DÉFINIR LE CONTENU DE NOS ENSEIGNEMENTS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION !

Le rapport précise que « chaque collègue arrêtera une stratégie de réussite des élèves, de la 6^e à la 3^e, révisée annuellement selon les avancées constatées et les résultats des élèves aux évaluations institutionnelles, formalisée dans un document ayant vocation à être présenté en conseil d'administration. » Cela reviendrait, pour les enseignants, à être les employés du conseil d'administration qui déterminerait nos missions d'enseignement. C'est une véritable remise en cause de notre liberté pédagogique et la dégradation programmée de nos conditions de travail.

RÉDUIRE LA LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE À « PEAU DE CHAGRIN » !

Pour aider à mettre en œuvre ces exigences, le rapport conclut sur la nécessité « d'encourager la poursuite du travail collectif des équipes (...) concernant l'élaboration de progressions communes ainsi que d'évaluations concertées des élèves. » Une charge de travail supplémentaire pour les personnels avec la multiplication des réunions de concertation, des enseignements identiques au mépris de la liberté pédagogique. On ne serait plus professeur mais répétiteur !

Pour le SNFOLC, nul besoin d'un rapport pour évaluer le « Choc des savoirs ». Il suffit de répondre à l'exigence portée par les personnels et les parents mobilisés :

- ▶ **abrogation du choc des savoirs,**
- ▶ **retablissement de toutes les heures supprimées,**
- ▶ **création des postes nécessaires !**

Le SNFOLC invite les personnels à se réunir avec leurs organisations syndicales et les parents si possible pour aider à établir le rapport de force nécessaire pour gagner.